



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

organisation

Question écrite n° 12604

Texte de la question

M. Philippe Meunier interroge Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur le nombre de véhicules de fonction attribués aux personnels de l'ensemble de ses administrations.

Texte de la réponse

Dans le cadre des dispositions prévues par la circulaire du 2 juillet 2010 relative à l'État exemplaire et à la rationalisation de la gestion du parc automobile de l'Etat et de ses opérateurs, onze véhicules font l'objet d'une autorisation d'usage à titre personnel au bénéfice de leurs affectataires, pour l'ensemble des directions d'administration centrale, des directions régionales chargés de l'environnement, de l'aménagement et du logement et des services communs au ministère chargé de l'égalité des territoires et du logement, au ministère chargé de la ville, au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, au ministère chargé des transports, de la mer et de la pêche. Les bénéficiaires de ces autorisations sont assujettis aux contributions fiscales et sociales dans les conditions de droit commun.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12604

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Égalité des territoires et logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 décembre 2012](#), page 7109

Réponse publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 1102